

Est-il possible d'envisager un clap de fin pour les spectacles d'animaux en France ?

Démarche

« C'est dégoûtant, ils les forcent, ils leur donnent à manger que s'ils font quelque chose ». Ma mère se souvient encore de ma première expérience au cirque de mon village, j'avais 7 ans. A mesure que les coups de fouet retentissaient, la colère grandissait en mon for intérieur. Autour de moi les visages resplendissaient de bonheur et les gens riaient aux éclats, le malaise dans mon esprit a commencé à naître. D'emblée l'enfant a su qu'il se passait quelque chose de contre nature mais le mouvement de groupe a écrasé cette petite voix.

Aujourd'hui, toujours soucieuse du bien-être animal et du rapport de l'homme avec la nature, je constate que les spectacles d'animaux et leur présentation au public provoquent un fort débat de société et que leur déclin s'annonce, doucement certes, mais inévitablement. En tant qu'étudiante vétérinaire mais aussi citoyenne en France, je m'interroge sur la raison d'être de ces pratiques, leurs fonctions et leurs conséquences, mais aussi sur l'évolution des mentalités et les alternatives envisageables. Quel rôle pourrais-je bien jouer, pourrions-nous bien jouer, pour nous mener vers une société plus respectueuse des animaux ? Il m'est alors apparu utile en tout premier lieu de réaliser cette analyse éthique.

Résumé

Dans un premier temps, nous exposerons les différents spectacles utilisant des animaux en France ainsi que les principales lois qui les régissent tout en définissant le statut moral et juridique de l'animal. Nous mettrons en évidence les contradictions législatives et nous nous interpellons sur le bien fondé du divertissement exploitant les animaux.

Dans une deuxième partie, nous nous intéressons à la prise de conscience des citoyens sur les conditions de vie et de spectacle des animaux. Nous verrons comment l'opinion publique impacte sur des décisions politiques et professionnelles et quelles sont les positions officielles des vétérinaires, responsables de la santé animale.

Enfin nous nous poserons la question du devenir de ces pratiques et de l'évolution du divertissement. De la mutation de ces spectacles découle des interrogations sur l'avenir de ces animaux, nous aborderons alors les alternatives qui leur sont offertes pour une vie meilleure. Enfin nous soulèverons les rôles et responsabilités du vétérinaire dans le débat et dans l'action.

Bibliographie indicative

- « L'éthique animale » Jean-Baptiste Jeangène Vilmer - Que sais-je, Presses Universitaires de France, 2011
- « Code de l'animal » sous la direction de Jean-Pierre Marguénaud et Jacques Leroy - Code bleu, LexisNexis, 2018
- « La conscience animale » résumé de l'expertise scientifique collective, INRA Science & Impact, mai 2017
- « FVE position on the use of animals in travelling circuses » Déclaration de position de la Fédération Vétérinaire Européenne sur l'utilisation d'animaux dans les cirques itinérants, 2015
- Site internet de l'Ordre national des vétérinaires www.veterinaire.fr
- Code de déontologie vétérinaire www.veterinaire.fr

Introduction

Dès l'Antiquité, l'animal n'est plus seulement utilisé pour se nourrir ou se vêtir, il est exploité pour se divertir lors, par exemple, des célèbres combats de fauves. Au fil des siècles, les spectacles d'animaux se diversifient et de véritables sports et oeuvres artistiques voient le jour et deviennent tradition. Aujourd'hui, les animaux réalisent des numéros au sein des cirques, leur mort est mise en scène dans les corridas, des milliers sont pariés sur leurs performances lors de courses et combats, leur vie exhibée dans des cages ou bassins au parc zoologique est le témoin de leur extinction. Qu'ils soient domestiques ou sauvages, les animaux sont présents sur le devant de la scène depuis des millénaires et l'homme a pris l'habitude de les regarder le divertir. Alors à la lumière de nos responsabilités morales envers les animaux, oserons-nous enfin nous poser la question de la légitimité de l'existence des spectacles d'animaux ? Existe-t-il des enjeux louables derrière l'utilisation des animaux pour le divertissement ? Sous la dimension éthique, pouvons-nous encore cautionner ces pratiques traditionnelles voire y participer ? La recherche d'alternatives à cette exploitation pour le divertissement porte-t-elle ses fruits ?

I. L'animal mis en scène au service de l'homme grâce à une législation contradictoire

Etats des lieux des pratiques en France

De nombreux spectacles incluant des animaux existent en France. Les animaux sauvages tenus en captivités sont retrouvés dans les cirques, dans les parcs zoologiques, aquatiques et d'attraction, dans les aquariums, au cinéma et même dans des fêtes et foires. Les animaux domestiques sont utilisés dans des pratiques traditionnelles telles que la tauromachie et les combats de coqs, dans des courses de chevaux ou de chiens de traîneaux, dans des spectacles et cirques, dans des concours et au cinéma.

Ces représentations sont légales en France, font partie intégrante de nos moeurs en matière de divertissement et génèrent une forte économie. Chacune de ces pratiques mérite que nous lui accordions une analyse éthique actualisée inscrite dans l'ère du temps et en lien avec les connaissances scientifiques récentes. Cependant, certains spectacles retiennent particulièrement l'attention en ce qui concerne l'urgence de la situation d'un point de vue de la santé animale. Véritables débats de société actuels, corridas, cirques, delphinariums font d'ailleurs régulièrement la presse à scandale.

Le poids des traditions sur la législation : un paradoxe déconcertant

Aux yeux de la loi, l'animal est sous le régime des biens. Cependant en 2015 lui est octroyé dans le code civil le statut d' « être sensible » qui doit vivre « dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Sensible, la loi lui reconnaît donc de ressentir de la souffrance. Puisque douleur physique ou psychologique il peut y avoir, l'animal est un patient moral. Ceci impose à l'homme d'avoir une conduite moralement responsable dans ses interactions avec lui.

De plus, la notion de bien-être animal est devenue une des préoccupations de notre société actuelle. L'Organisation mondiale de la santé animale l'OIE définit ainsi le bien-être animal selon les cinq libertés fondamentales qui sont accordées aux animaux :

- absence de faim, de soif et de malnutrition
- absence de peur et de détresse
- absence de stress physique et thermique
- absence de douleur, de lésions et de maladie
- possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce

Alors comment sous le regard de la loi, et le notre, un taureau endure-t-il vingt minutes de blessures douloureuses, de stress et d'affaiblissement jusqu'à la mort ? Comment sous le regard de la loi, et le notre, un fauve vit-il dans une cage, dompté par des actes violents et subissant le stress de chaque représentation ? Comment sous le regard de la loi, et le notre, une orque s'inflige-t-elle des blessures corporelles dans son bassin en essayant en vain de retrouver sa liberté pour parcourir sa centaine de kilomètres quotidienne dans l'océan ?

C'est ici que la loi, sous ses allures d'engagement pour le respect et la protection des animaux, fait un véritable pied de nez. En effet le code pénal punit les mauvais traitements et sévices envers les animaux ainsi que leur mise à mort sans nécessité. Pour contourner cette réglementation, une dérogation a été mise en place permettant sa non application aux courses de taureaux et aux combats de coqs sous couvert d' « une tradition locale ininterrompue ».

La législation autorise toujours la présence d'animaux dans les cirques, conditionnant leurs espaces de vie à quelques mètres carrés et cautionne toujours la présence de grands mammifères marins dans des bassins alors que les scientifiques ont prouvé d'ores et déjà leur extrême sensibilité et intelligence. La législation française apparaît alors complètement paradoxale, elle préconise qu'un animal doit pouvoir exprimer son comportement naturel et pourtant elle érige des règles pour des conditions de détention insuffisantes. La situation de certains animaux est encore pénible et inacceptable et nous savons bien que la loi est loin d'être suivie à la lettre partout.

Du divertissement sous prétexte d'enjeux plus ou moins louables

Pour justifier la détention et l'utilisation d'animaux à des fins de divertissement, la loi oblige les parcs zoologiques et aquatiques à prendre des mesures de conservation, de pédagogie et de sensibilisation au public. Toutefois l'éducation sur les animaux n'est-elle pas biaisée dès lors que les espèces sont placées dans des enclos sous un climat qui ne leur correspond pas et sans prise en compte de leur degré de sociabilité et de l'importance de leur territoire ? Comment un enfant peut-il véritablement appréhender l'importance et le respect de la nature et de ses êtres dans un paysage totalement dessiné, maîtrisé et délimité par l'homme ? La sauvegarde des espèces en voie d'extinction avec un programme de reproduction et de recherche paraît être une justification plus fondée mais elle n'est pas le cas de tous les animaux et elle ne doit pas négliger la mise en place de meilleures conditions de vie. En outre cela ne remplacera pas l'importance de la lutte sur le terrain pour empêcher l'extinction des diverses espèces animales dont l'existence est en danger. D'ailleurs l'origine des animaux sauvages présents dans ces centres de divertissement laisse à réfléchir et ce monde du spectacle n'est pas innocent dans le trafic illégal d'espèces protégées...

Concernant les combats de coqs et la tauromachie, nous pouvons nous demander si la perpétuation d'une tradition à vocation d'affrontements violents et de mort est réellement nécessaire. Quels enjeux dignes se cachent-ils derrière le domptage et le dressage d'animaux pour effectuer des tours dans les cirques compte tenu des conditions de vie misérables que l'itinérance et la vie de spectacle leur imposent ? Dans la balance : des milliers de vies de souffrance physique et psychologique pour quelques minutes d'émerveillement aveugle dans les yeux des hommes... et quelques billets dans la poche des exploitants ! Il n'y a aucune justification à ces souffrances évitables.

Ces sujets urgents ouvrent aussi le débat éthique de l'utilisation des animaux à des fins de divertissement dans les contextes de courses de chevaux ou de concours canins. En effet les dérives existent aussi lorsque les animaux sont poussés à l'extrême pour obtenir les meilleures performances ou critères de race. A quel prix évalue-t-on la beauté d'un chien dont on a sélectionné les gènes sur plusieurs générations pour que son museau soit écrasé ? C'est au prix de ses suffocations en continu pour essayer de respirer ! D'autres passeront par la case chirurgie pour pouvoir vivre à plein poumon.

II. L'éveil des consciences à l'origine d'un ébranlement des moeurs

La prise de conscience du citoyen lambda

Aujourd'hui nous prenons garde à l'origine de nos aliments, nous élevons la voix contre le braconnage d'espèces sauvages, nous nous indignons face aux ravages du plastique sur les animaux marins. Pourtant nous allons nous balader dans des parcs zoologiques et admirer des aquariums sans nous poser de question. En tant que spectateurs d'un jour, nous sommes tous concernés par la question éthique de l'utilisation des animaux à des fins de divertissement. Nous avons cette responsabilité, souvent inconsciente parce qu'indirecte, de faire perdurer ce genre de représentations et de captivité dès lors que nous sommes spectateurs.

Les scientifiques, chercheurs, éthologues, philosophes n'en sont plus à prouver qu'un animal a des émotions et des facultés cognitives, ils étudient dès à présent les degrés de conscience chez les différentes espèces. Face à toutes ses connaissances rendues publiques par la littérature, les documentaires mais aussi les réseaux sociaux, nous citoyens lambda commençons à nous rendre compte de l'inadéquation entre les besoins physiologiques, mentaux et sociaux des animaux et leurs conditions de captivité et de spectacle. Nous nous rendons bien compte que dans la nature un ours ne fait pas de vélo, un singe ne porte pas de costume, un tigre ne saute pas à travers des cerceaux de feu et une orque ne s'échoue pas sur du béton. Nous devons avoir à l'idée maintenant que le balancement d'un pied sur l'autre d'un éléphant dans sa cage n'est autre qu'un trouble compulsif, appelé aussi stéréotypie, manifestation d'un mal-être et d'un stress chroniques.

L'opinion publique génératrice d'une forte pression sociétale

L'opinion publique évolue surtout grâce aux associations de défense et de protection des animaux qui ont un rôle prépondérant dans la diffusion d'informations. Les réseaux sociaux sur internet et les campagnes leur permettent de nous montrer la réalité sous un autre angle : celui des animaux. Grâce à cette forte médiatisation, une véritable révolution s'opère dans les mentalités, nous ne fermons plus les yeux face au triste sort des animaux de spectacle. D'ailleurs, le malaise grandissant, les cirques et delphinariums se désemplissent chaque jour un peu plus et les pétitions contre leurs pratiques explosent.

Soutenus par de nombreux citoyens choqués par la situation, les militants ne font pas qu'éclairer sur les faits, ils mènent des actions de front et de fond. Cela génère une forte pression sur l'industrie du divertissement mais aussi force les politiques à s'adapter et à prendre en compte ces nouvelles revendications. Par exemple, pour répondre aux nouvelles attentes de la société, plusieurs centaines de villes en France comme Strasbourg ont déjà interdit les cirques avec animaux sauvages et leur nombre ne cesse d'augmenter. De plus, preuve que le débat est véritablement ouvert et que nous sommes prêts au changement, un colloque intitulé « Vers la fin des animaux sauvages dans les spectacles : pourquoi nous devons légiférer » a eu lieu en novembre 2018 à l'Assemblée nationale. Il a permis avec la participation de docteurs vétérinaires, d'experts, de présidents d'associations de renommée nationale et de professionnels du spectacle de poser les premiers jalons vers une transition sociétale en accord avec nos considérations morales.

La position des vétérinaires

Du côté vétérinaire, l'Ordre National des Vétérinaires se positionne en défaveur de la présence de mammifères sauvages dans les cirques itinérants, tout comme le préconise la Fédération Européenne Vétérinaire depuis juin 2015 :

« L'Ordre des Vétérinaires confirme la recommandation ainsi prise par la FVE de promouvoir l'interdiction dans les Etats européens de l'usage des mammifères sauvages dans le cadre de cirques itinérants qui ne peuvent satisfaire aux besoins physiologiques et sociaux de ces animaux. »

Concernant la corrida, il met un point d'honneur à dénoncer le paradoxe de la loi et expose clairement que « les spectacles taurins sanglants [...] ne sont aucunement compatibles avec le bien-être animal ».

Les professionnels de la santé animale, les plus à même de connaître les besoins des animaux et d'évaluer les risques pour leur santé ont donc déclaré leur position officielle sur le cirque et la corrida. Leurs voix devraient être écoutées, mises en avant et prises en compte. Garant de la santé animale et sentinelle de la santé humaine, le gouvernement devrait accorder plus de crédibilité aux vétérinaires. D'ailleurs nous, vétérinaires, devrions encourager l'Ordre, qui est notre porte-parole officiel, à donner son avis d'expert sur les delphinariums, les montreurs d'ours et de loups et les combats de coqs.

III. La recherche d'alternatives avec pour mission la garantie du bien être animal

Vers une évolution voire une abolition des pratiques

A l'instar de pays européens comme l'Autriche, la Belgique et bien d'autres, la France va être amenée à interdire les cirques avec animaux sauvages. Le célèbre circassien français André-Joseph Bouglione, issu de plusieurs générations de dompteurs, souhaite ouvrir la voie à un tout nouveau genre : l'écocirque 100% humain. Sa réflexion sur le bien-être animal et sa prise de conscience du boycott des cirques l'ont poussé à redonner ses lettres de noblesse aux arts du cirque tout en répondant aux attentes sociétales. L'arrêt de l'exploitation des animaux ne signe pas la disparition des cirques mais bien son évolution en accord avec les mentalités actuelles. Cette initiative prise par le professionnel lui-même n'est-elle pas le meilleur exemple de l'existence d'alternatives économiquement viables ?

A l'opposé des acclamations des foules dans les delphinariums parce qu'un dauphin promène un ballon contre un poisson, il se trouve des spectateurs venus observer des cétacés dans leur environnement naturel. Les recherches scientifiques sont également réalisées dans ces sites où l'animal est libre de s'exprimer dans toute son authenticité.

A l'ère de la technologie actuelle, nous avons tous les outils en main pour nous divertir, découvrir et même voyager avec la réalité virtuelle, sans avoir besoin d'exposer des êtres sensibles dans des cages, des foires, des arènes ou sur scène. Par exemple, certains cirques font apparaître des éléphants en hologramme dans un véritable spectacle de sons et de lumières.

Les alternatives sont variées pour satisfaire notre curiosité et notre besoin d'émerveillement. Quelles sont-elles pour les animaux de spectacle ?

La question du devenir des animaux de spectacle

Face au profond remaniement des pratiques qui s'opère, il faut trouver une solution durable pour tous ces animaux anciennes bêtes de scène. En effet, pour les animaux sauvages nés et élevés en captivité, il est souvent impossible de les relâcher dans la nature. Pour cela des sanctuaires européens, tels que Elephant Haven en France ou AAP en Espagne, recueillent les animaux issus de l'industrie du divertissement pour les placer dans des conditions proches de leur habitat naturel. Il s'agit d'un long et grand travail de réhabilitation et de placement organisé notamment par le réseau européen European Alliance of Rescue centres and Sanctuaries. Parfois grâce aux associations, certains animaux retrouvent leur terre d'origine dans des réserves en Afrique.

Pour mettre fin à la corrida et aux combats de coqs, un arrêt de la sélection et de la reproduction de taureaux et des coqs de combats serait une solution envisageable. De même stopper la reproduction des cétacés en captivité conduirait à long terme à la fermeture des centres les utilisant. Cette démarche est une des alternatives proposées par les associations telles que C'est Assez. D'ailleurs une loi interdisant la reproduction des cétacés en captivité a failli aboutir en 2017 puis a malheureusement été annulée au dernier moment.

Les parcs zoologiques ne pourraient-ils pas se métamorphoser en véritables réserves et refuges centrés sur l'animal et non le client ? Le monde hippique ne pourrait-il pas réserver un meilleur sort aux chevaux de course dont il a exploité les performances à l'extrême ? Ces interrogations prendront peut-être un véritable sens dans un proche avenir...

De nombreux acteurs oeuvrent pour réserver un meilleur destin aux animaux de spectacle, quel rôle peut-avoir le vétérinaire, s'il en a un ?

Responsabilités et rôles du vétérinaire

Dès lors que nous devenons étudiants vétérinaires, nous avons le devoir de respecter le code de déontologie vétérinaire. Il exige que nous veillions à la santé animale en tant que professionnel mais aussi dans notre vie personnelle ; ces valeurs doivent faire partie de nous en dehors même de notre activité professionnelle. C'est donc notre vie entière dédiée au service de l'animal et de sa protection. Alors il est de notre devoir de vétérinaire de réfléchir à tous ces sujets et de poser notre propre réflexion éthique à la lumière du code de déontologie, des avancées scientifiques et de notre morale intérieure. Il s'agit ensuite d'agir sur le terrain et dans l'intimité en suivant cette ligne de conduite. D'ailleurs l'Organisation mondiale de la santé animale l'OIE recommande aux jeunes diplômés vétérinaires « de servir d'exemple à la société pour les considérations éthiques sous-jacentes à l'utilisation des animaux et aux soins qui leur sont prodigués ».

Le vétérinaire est directement impliqué dans ces débats de société puisqu'il est sollicité lors de contrôles sanitaires ou lors de l'apparition d'une maladie chez un animal. En étant directement aux côtés des professionnels et des animaux, il pourrait et il est de son devoir d'avoir une action interne pour améliorer les conditions de vie des animaux. D'ailleurs il est dans son intérêt d'encourager les solutions d'avenir pour ces animaux, pourquoi pas en créer, car c'est lui qu'on appellera s'il faut euthanasier un animal pour qui on ne trouve pas de place. Avec ses connaissances biologiques et éthologiques, il pourrait utiliser son statut pour communiquer sur ces débats et promouvoir le bien-être animal lors de ses visites dans les centres de divertissement ou lors de discussion autour de la table en tant que citoyen. Le vétérinaire pourrait très bien s'engager dans ce rôle de porte-parole.

Conclusion

L'utilisation des animaux dans les spectacles, sous ses différentes formes, devient un véritable débat de société actuel médiatisé grâce aux associations de protection des animaux. La réglementation, sous ses airs bienfaiteurs pour les animaux, consent à des dérogations pour perpétuer ces pratiques et justifie, à raison ou à tort selon le contexte, cette exploitation par la nécessité de missions de sauvegarde et de sensibilisation dans un décor inadéquat.

La législation française n'est plus réellement adaptée aux attentes des citoyens conscients de la souffrance physique et psychologique qu'endurent ces bêtes de scène, par exemple au cirque ou dans les delphinariums qu'ils désertent. Les récentes découvertes éthologiques nous amènent à repenser notre considération morale envers les animaux de spectacle que nous soyons professionnels ou citoyens possibles spectateurs d'un jour. Une forte pression sociétale se met alors en place et force le gouvernement à y réfléchir voire à prendre des mesures. L'opinion publique joue ici tout à fait le rôle de moteur pour faire changer la politique.

L'abolition de la corrida, des combats de coqs et des montreurs d'ours et de loups, qui ne jouissent pas d'une grande popularité, serait un premier pas indispensable pour une France plus respectueuse des animaux et plus moderne à l'image d'autres pays européens. De même le cirque va bien devoir s'adapter s'il veut survivre alors que de grandes villes lui ferment déjà la porte. Ces animaux, exhibés pour le plaisir de l'homme, pourraient trouver repos dans des sanctuaires et refuges qui feront le maximum pour les accueillir.

Pour finir, le vétérinaire doit prendre sa place de garant de la santé animale, celle-ci incluant le bien-être et l'entière réalisation des comportements des animaux dans un contexte social adapté à chaque espèce. Il est de notre devoir de vétérinaire de veiller aux bons traitements des animaux à la lumière de nos responsabilités morales à titre professionnel et à titre personnel.

La magie du spectacle n'est bel et bien qu'une illusion passagère, une fois le rideau tombé, les masques retirés, la scène laisse place à des êtres tristes et inhibés. A nous de prendre la pleine mesure de nos responsabilités et d'apporter à ces animaux de spectacle toute la considération morale qu'ils méritent.